



obligation financière

Par **LécAll**, le **07/02/2022** à **13:53**

Bonjour, un problème financier se pose à moi depuis plusieurs années dans le cadre de mon mariage et je ne sais quoi faire. Mon époux a créé une entreprise 4 ans après notre mariage après avoir été employé, nous sommes mariés depuis 8 ans sous le régime de la communauté universelle. Il m'a fait signer un document lors de cette création m'indiquant qu'ainsi il mettait nos biens personnels à l'abri d'une éventuelle "faillite", il est le seul gérant avec l'ensemble des parts, entreprise sortie de la communauté universelle dont le capital fut une donation familiale sortie de la communauté. J'ai appris récemment par ma notaire que nos biens personnels n'auraient jamais été exposés (construction d'une maison en 2016) mais qu'en ayant signé ce document je n'avais aucun droit de regard sur son entreprise. Je me sens trahie et dupée. Il ne me laisse pas d'accès à sa comptabilité et je ne sais pas ce que génère véritablement son entreprise (bénéfice?), il se verse un salaire minimum qui ne couvre que nos charges communes (crédit de maison, charges), il n'investit plus rien dans nos biens communs mais uniquement dans son entreprise. Quand je lui demande des comptes il s'emporte, je ne sais plus quoi faire pour obtenir des réponses sur mes droits en tant qu'épouse. Je prends en charge la totalité des frais de mes 2 enfants (issus d'une première union) depuis toujours, mais je trouve cela injuste, car cette création d'entreprise avait pour but d'améliorer notre vie mais s'est devenue une véritable prison pour moi, je ne peux plus envisager aucun projet? que puis-je faire? qu'en est-il de l'obligation de solidarité matérielle de notre ménage? merci d'avance.